



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Arrivée 015805  
Bordereau de transmission pour avis  
Reçu : 02/05/2014  
Rép : 17/05/2014  
SG - SGA/DCMAP



Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
Sous-direction de la protection et de la  
valorisation des espèces et de leurs milieux  
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 7 novembre 2013

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 13/868/EXP  
Affaire suivie par :  
Simone RENAULT  
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41  
Mél : simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATL.  
COURRIER RESERVE  
- 2 MAI 2014  
ATTRIBUTION | INFORMATION

**Bordereau de transmission pour avis  
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une  
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la  
demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	Aéroports du Grand Sud-Ouest
Nom du (ou des) mandataire(s)	
Adresse	Aéroport de Nantes Atlantique API 600
Code postal-Commune	44346 BOUGUENAIS

Activité demandée : CAPTURE OU ENLEVEMENT-RELACHER  
DESTRUCTION, ALTERATION, DEGRADATION  
aires de repos ou sites de reproduction  
Phase travaux principalement, programmée de 2013 à 2017 et phase opérationnelle (actuellement non  
limitée dans le temps) secondairement

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Blain, Saint-Etienne-de-Montluc, Notre-Dame-des-Landes, Vigneux-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Treillières	
Adresse	LOIRE-ATLANTIQUE	

Spécimen : LES SPECIMENS VIVANTS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	Habitats 51,5 ha spécimens plusieurs dizaines d'individus	Construction de la plateforme du futur Aéroport Grand-Ouest

VOIR AVIS au verso

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :			
Favorable :	<input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions	<input type="checkbox"/>
		Défavorable	<input checked="" type="checkbox"/>
Fait le :	Signature :		
	14 Avril 2014		

Avis défavorable (14.04.2014)

13/868

2/2

Vu nos connaissances très insuffisantes de la biologie et de l'écologie du Campagnol amphibie, nous n'avons pas d'explications sur les différences d'état de conservation des populations entre le site du projet et les territoires autour de ce projet. Est-ce les pratiques culturelles passées sur ces territoires ou malgré l'apparence similitude des milieux (bocage humide) finalement des raisons écologiques empêchent un bon développement des populations de campagnols sur ces territoires ?

Devant ces incertitudes, la commission Faune du CNPN estime que le déplacement de campagnol du site vers ces territoires, qui devront être restaurés, ne garantit nullement que les populations de campagnols vont se développer et reconstituer un fort noyau de population comme sur le site du futur aéroport. Or le campagnol amphibie est globalement en France dans un mauvais état de conservation, alors que le site du futur aéroport représente un noyau fort de cette espèce.

Il faut donc que les pétitionnaires définissent une méthodologie et des protocoles de suivi de ces populations et de restauration des sites de translocation des spécimens prélevés sur le site du futur aéroport, de façon à permettre sur le long terme l'ajustement des mesures compensatoires, car c'est une obligation de résultats, au vu de l'état de conservation de l'espèce, sur laquelle doivent s'engager les pétitionnaires.